

2 - DU SIGLE

Chaque fois que le terme « Baseball Québec » est employé dans ces règlements, il signifie FÉDÉRATION DU BASEBALL AMATEUR DU QUÉBEC INC.

Révision #1

Créé 2 mars 2023 04:26:59 par Baseball Québec

Mis à jour 2 mars 2023 04:27:24 par Baseball Québec